

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 01/10/19	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : F09419P074

1. Intitulé du projet
Réhabilitation de la station d'épuration du Golfe de Lava

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)														
2.1 Personne physique Nom : _____ Prénom : _____														
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale : SARL Agence du Golfe Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Mr TORRE - Gérant														
RCS / SIRET : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>0</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td> </tr> </table> Forme juridique : SARL	0	4	7	1	2	0	3	2	4	0	0	0	1	8
0	4	7	1	2	0	3	2	4	0	0	0	1	8	

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. b. Système d'assainissement situé dans la bande littorale de cent mètres	La zone d'épandage de la station du Golfe de Lava se situe dans la bande littorale de 100 mètres.

Reçu à la D.D.T.M 2A
 S R E F
 le, 23 SEP, 2019
 1° march
 1° GED 16439

4. Caractéristiques générales du projet
<p>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</p> <p>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Réhabilitation de la station d'épuration du Golfe de Lava de capacité 950 équivalent/habitants.</p> <p>Le site actuel comprend un bâtiment de traitement des eaux et une zone d'épandage.</p> <p>Le projet de réhabilitation prévoit de ne pas démolir le bâtiment existant, mais de créer à proximité une installation plus moderne et plus efficace comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un local technique surélevé d'une superficie de 20 m² accueillant les outils de traitement des eaux usées et les commodités ; - Une structure surélevée permettant d'accueillir 2 modules de bio-disques nécessaires au traitement des eaux. <p>La zone d'épandage des eaux propres restera inchangée (même superficie et même technologie de drain dans les couches supérieures du milieu naturel) mais fera l'objet d'une réhabilitation complète.</p>

4.2 Objectifs du projet

La construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) permettra de traiter les effluents des copropriétaires du Golfe de Lava en prenant en compte la fluctuation de la demande liée aux basses et hautes saisons.

Cette réhabilitation aura pour objectif de créer une structure viable, fonctionnelle et respectant des normes actuelles de rejets propres à l'activité exercée. Les nuisances olfactives émises actuellement par la structure seront réduites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 1 : partie réseau

- Travaux sur les réseaux d'amenée

Phase 2 : gros œuvre

- Terrassements et fondations,
- Construction du local technique
- Implantation des ouvrages de la file eau

Phase 3 : mise en route et basculement

- Réhabilitation du champ d'épandage
- Basculement des effluents sur le nouveau réseau et la nouvelle installation

Phase 4 : aménagements

- Aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les effluents à traiter au sein de la station d'épuration du Golfe de Lava sont constitués d'effluents biodégradables. La filière d'épuration fera classiquement appel aux techniques dites biologiques par cultures fixées pour l'élimination des pollutions carbonée et azotée.

Le principe du traitement par cultures fixées est basé sur le mécanisme épuratoire des bactéries aérobies contenues dans les effluents qui se fixent et se développent sur un support. Ce phénomène permet d'assurer un traitement biologique aérobie des effluents.

La filière eau est principalement composée de :

- Un tamis rotatif dimensionné pour 950 EH au débit de temps de pluie, avec compacteur de déchet et ensacheur,
- Un poste de relevage, faisant également office de poste toutes eaux,
- Un traitement de la pollution par disques biologiques, comprenant le nombre de modules adaptés pour traiter les charges en basse et haute saison,
- Une séparation eaux et boues grâce à des décanteurs lamellaires compris dans le module des biodisques,
- Un traitement des boues par table d'égouttage avant stockage dans le silo existant
- Une désodorisation par charbon actif des postes générant des odeurs
- Un comptage des eaux clarifiées,
- Un rejet dans eaux traitées vers le milieu récepteur via une champ d'infiltration.

De plus, dans le cadre d'un contrat d'exploitation (actuellement KYRNOLIA) une maintenance sera réalisée périodiquement comprenant le nettoyage, le graissage et le contrôle visuel des installations. Un suivi des concentrations en sortie sera effectué, ainsi qu'un relevé des données de la supervision.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.1.0 : Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du bâtiment	20 m2
Superficie de la zone d'implantation des bio-disques	250 m2
Superficie de la zone d'épandage	1787 m2
Capacité	950 EH
DBO5	57 kg/j
Débit nominal	134 m3/j
Quantité de boue extraite par jour	10 m3/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Station d'épuration du Golfe de Lava
20167 APPIETTO

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 1° 9 9' 3 2" 43 Lat. 0 8° 6 6' 9 5" 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Appietto (2A017), rive de la mer Méditerranée
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration et son lit d'épandage sont situés à proximité immédiate (10 mètres) du site NATURA 2000 FR9400595 « Iles sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella » défini par la directive Habitats. Le site est toutefois extérieur à la zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle D 759 est en partie incluse dans le périmètre de l'emprise inondable du cours d'eau Lava (étude hydraulique ARTELIA 2013), en aléa « faible » à très fort. Les modifications apportées à la station ne doivent pas engendrer une augmentation du risque inondation, ainsi les dispositions nécessaires seront prises pour réduire la vulnérabilité du bâti existant, permettre un bon écoulement de la crue torrentielle et mettre hors d'eau des produits polluants. Une étude hydraulique spécifique est annexée au DLE.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des nouvelles technologie dans le traitement des eaux usées sur le site entraine une amélioration de sa performance.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ainsi, les rejets émis respectent les normes en vigueur et permettent une forte amélioration de la situation existante.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des trafics liés à l'évacuation des boues sont à prévoir. Une quinzaine de rotations seront effectuées sur l'année. Il est a noter que ces transports sont déjà existants. De plus, au vu des nouvelles technologies mises en place, la production de boues sera moindre, ainsi le nombre de transport sera sensiblement diminué. Aucun impact supplémentaire n'est à prévoir.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La proximité des habitations et de la plage impose une gestion particulièrement poussée des nuisances olfactives.</p> <p>Les installations seront choisies et pensées pour limiter les nuisances olfactive (capotage des bio-disques et des prétraitements, désodorisation). Les nuisances seront donc réduites suite à la réhabilitation du site et permettront une sensible amélioration de la situation existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides sont les eaux issues de la station de traitement. Elles sont acheminées vers la zone d'épandage, dans laquelle elles seront infiltrées dans les couches superficielles du milieu naturel. L'eau traitée est répartie de façon homogène sur la surface dédiée à l'infiltration via un réseau de drains et de répartiteurs.</p> <p>La zone d'infiltration reste inchangée par rapport à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de traitement des eaux usées engendre la création de boues biologiques. Ces boues sont traitées, puis envoyées vers le silo à boues avant d'être incinérées à l'extérieur du site.</p> <p>Les appareils de traitement envisagés dans le cadre de la réhabilitation permettent de réduire le volume des boues produites sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réhabilitation de la station d'épuration du Golfe de Lava permettra de moderniser les technologies en place pour le traitement des eaux, permettant ainsi de répondre aux normes en vigueur.

Les capacités de traitement et la quantité d'émission des flux resteront sensiblement identiques à l'activité actuelle, existante depuis les années 1970. L'on observera une baisse de la production de déchets (boues) et une augmentation de la qualité des eaux réinjectées dans le milieu naturel.

Les phases de travaux n'auront pas d'impact significatif sur l'environnement (absence de défrichage, de déboisement, ...).

La construction d'un nouveau bâtiment de faible superficie et la création d'une structure accueillant les bio-disques n'impactera que peu la perméabilité du sol.

Les dispositions prises vis à vis de la vulnérabilité au risque d'inondation permettront de rendre le risque acceptable et compatible avec l'activité sur site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'ensemble des éléments transmis dans le présent document, le projet de réhabilitation de la station d'épuration du Golfe de Lava ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Les technologies mises en œuvre dans ce projet permettront d'améliorer la qualité des flux et de limiter, voire de supprimer les nuisances actuellement émises par le site. Aucun impact sur l'environnement n'est à prévoir.

Une amélioration sensible de la situation actuelle est attendue.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AJACCIO

le.

23.09.2019

Signature

~~ORPI AGENCE DU GOLFE
111, Cours Napoléon
20090 AJACCIO
Tel : 04.95.22.19.09~~